

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Convocation du 22 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absente excusée : 1

Absent : -

Le vingt-huit mai deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni à la petite salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, M. BOUVIER Serge, Mme PIQUET Vanessa, Mme MELAINE Nathalie, M. POMMIER Sébastien, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absente excusée : Mme JAFFRE Adeline,

Absent : -

Secrétaire : Mme BÉDIER Jeannick.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame BÉDIER Jeannick est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 28 mars 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il ne fait pas l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - 2024-23 Rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie : marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2024-12 du 29 février 2024, le conseil municipal décidait de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie ;

La consultation s'est déroulée du 28 mars 2024 au vendredi 03 mai 2024 à 12h.

Pour rappel, les travaux (non compris l'isolation de la salle mairie) ont été estimés à 335 000.00 € H.T. par le maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre a analysé les offres. Une négociation financière a été engagée pour les lots n°5 « Electricité courants faibles » et n°6 « Plomberie Chauffage Ventilation »

Le résultat de la consultation est présenté au conseil municipal.

Vu l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre (TIKAÉ),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

➤ ATTRIBUE les lots aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 2- Démolitions	PREVOSTO 53007 Laval	10 903,91 €
Lot 3- Menuiseries-Isolation- Cloisons sèches	SARL MONNIER 53800 St Martin du Limet	54 222,35 €
		<i>Option obligatoire retenue : 13 386,55 € (isolation chaufferies)</i>
Lot 4- Plafonds suspendus	SARL MB PLATRERIE 53400 Craon	7 044,08 €
Lot 5- Electricité - courants faibles	LECOULES 53810 Changé	14 147,94 €
		<i>Option obligatoire retenue : 4 016,63 € (remplacement luminaires)</i>
Lot 6- Plomberie Chauffage Ventilation	LECOULES 53810 Changé	142 852,27 €
Lot 7- Revêtements de Sols et Murs-Peinture	THEHARD PEINTURE 35503 Vitré	32 520,78 €
		<i>Option toile de verre plafond cuisine retenue : 285,53 €</i>
TOTAL avec options		279 380.04 €

- DECLARE infructueux le lot n°1 « Voirie et Réseaux Divers » en raison de l'absence d'offres,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ainsi que tout document s'y rapportant.

2 - 2024-24 Rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie : demande de subvention au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement communal

Monsieur le Maire expose que, suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel du projet de rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie s'élève à 337 137.04 € HT.

Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal, à hauteur de 20 % du coût HT de l'opération, avec un plafond de subvention par projet de 50 000.00 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation
Travaux	299 591,42 €	Fonds PDL Investissement communal	50 000,00 €	14.83 %
VRD	1 896,00 €	DETR	120 000,00 €	35.59 %
Lot 2- Démolitions	10 903,91 €	Fonds vert	19 089,00 €	5.66 %
Lot 3- Menuiseries-Isolation-Cloisons sèches	67 608,90 €	Conseil Départemental	7 311,00 €	2.17 %
Lot 4- Plafonds suspendus	7 044,08 €	ADEME	25 620,00 €	7.60 %
Lot 5- Electricité – courants faibles	18 164,57 €	Commune - Autofinancement	115 117,04 €	34.15 %
Lot 6- Plomberie Chauffage Ventilation	142 852,27 €			
Lot 7- Revêtements de Sols et Murs-Peinture	32 806,31 €			
Isolation salle mairie	18 315,38 €			
Maîtrise d'œuvre et divers	37 545,62 €			
Architecte	27 000,00 €			
Audit	2 190,00 €			
Diagnostics SPS CT perméabilité à l'air avis insertion	8 355,62 €			
Total	337 137,04 €	Total	337 137,04 €	100 %

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet rénovation énergétique et thermique de la salle communale de loisirs et de la mairie d'un montant prévisionnel de **337 137,04 €HT** ;
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 50 000.000 € au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal ;
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 30 % du montant HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

3 - 2024-25 Achat de jeux

Monsieur le Maire rappelle que le groupe de travail chargé de réfléchir à l'installation de jeux destinés aux enfants sur la zone de loisirs de Jouvence propose que la commune achète une table de ping-pong extérieure, un jeu manège et une balançoire à bascule.

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu plusieurs devis, et que parmi ceux-ci, celui qui répond le mieux aux besoins est celui de la société Comat et Valco Equipements, pour un montant de 6 893.00 € HT, soit 8 271.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal retienne cette offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Retient le devis n°VP318609 de la société COMAT et VALCO équipements de BEZIERS (34) portant sur l'achat d'une table de ping-pong, d'un jeu manège et d'une balançoire à bascule « baling balang » (y compris le montage et la pose) pour un montant de 6 893.00 € HT, soit 8 271.60 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4 - 2024-26 Convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées section F n° 315 et 401 (ancien terrain de football)

Monsieur le Maire fait part de la demande du GAEC Les Jardins d'Humus 340, Chemin des Roussières à Fontaine-Couverte, d'exploiter une partie des parcelles cadastrées F n°315 et F n°401 correspondant à l'ancien terrain de foot.

Proposition est donc faite au conseil municipal de conclure une convention d'occupation précaire et révocable (en vertu de l'article L.411-2 du code rural) avec le GAEC Les Jardins d'Humus, pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025, sur la base de 140 € l'hectare, soit 231 € pour l'ensemble de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les parcelles cadastrées F n°315 et F n°401 (ancien terrain de foot) ne sont pas utilisées pour le moment,

APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation précaire d'une partie des parcelles cadastrées F n°315 et F n°401, dites du terrain de foot, soit une superficie d'1ha 65a, au bénéfice du GAEC Les Jardins d'Humus 340, chemin des Roussières à Fontaine-Couverte, pour une durée d'un an à compter du 01 juillet 2024 ;

FIXE le prix de la redevance annuelle à 231 € pour l'ensemble des parcelles (soit 140 € l'hectare) ;

DIT qu'à l'expiration de la convention, le GAEC Les Jardins d'Humus sera tenu de remettre le terrain en état normal d'entretien ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à ce dossier.

5 - 2024-27 Convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée section C n°880 (terrain des lagunes)

Monsieur le Maire fait part de la demande du GAEC de la Fautrière, dont le siège est situé 380, route de Soulioche à Fontaine-Couverte, d'exploiter une partie de la parcelle cadastrée C n° 880 correspondant au terrain des lagunes.

Proposition est donc faite au conseil municipal de conclure une convention d'occupation précaire et révocable (en vertu de l'article L.411-2 du code rural) avec le GAEC de la Fautrière, pour la période du 01 mai 2024 au 30 avril 2025, sur la base de 140 € l'hectare, soit 70€ pour l'ensemble de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la parcelle cadastrée C n°880 (terrain des lagunes) n'est pas utilisée pour le moment,

APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation précaire d'une partie de la parcelle cadastrée C n°880, soit une superficie de 50 ares, au bénéfice du GAEC de la Fautrière situé 380, route de Soulioche à Fontaine-Couverte, pour une durée d'un an à compter du 01 mai 2024 ;

FIXE le prix de la redevance annuelle à 70 € ;

DIT qu'à l'expiration de la convention, le GAEC de la Fautrière sera tenu de remettre le terrain en état normal d'entretien ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à ce dossier

6 - 2024-28 Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, était organisé le repas du Centre Communal d'Action Sociale proposé aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur la commune.

Il demande avis au conseil municipal sur le maintien de ce repas proposé aux aînés et invite le conseil municipal à délibérer notamment sur les tarifs qui seront demandés aux participants.

Suite à la dissolution du CCAS, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE que la commune continue à organiser le repas annuel des aînés, proposé aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur la commune de Fontaine-Couverte en 2024 ;
- DÉCIDE de demander une participation de 10 € aux personnes de 65 ans et plus ;

- DÉCIDE de demander une participation de 21 € aux conjoints de moins de 65 ans ;
- DIT qu'un repas sera offert aux personnes chargées de servir le repas ainsi qu'au prêtre de la Paroisse ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

7 - Demande de participation financière de la commune de Gennes sur Seiche aux charges de scolarité de l'école Pierre-Gilles de Gennes –année scolaire 2023/2024

En l'absence d'éléments suffisants, le conseil municipal ajourne cette question.

Questions diverses :

- Permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024 ;
- Nettoyage de la maison 30 rue Pierre Barauderie par des membres du conseil municipal : Mercredi 19 juin 2024 à 09h30 ;
- Arrêt de travail Fabrice Monterrin : jusqu'au 10/07/2024, il est remplacé par Monsieur Thierry Clavreul mis à disposition par le groupement d'employeurs Pégase Emplois Partagés Solidaires -PEPS 53- ;
- Inauguration du parc éolien « Rose des Vents » : jeudi 30 mai 2024 à 17h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Jeannick BÉDIER
Secrétaire de séance

Jérôme BASLÉ
Maire